



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Carte d'identité - majeur

CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL
6 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE 93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Pour le dépôt d'un dossier

Prendre rendez-vous
sur saint-ouen.fr, onglet
« Plus de démarches »
ou par téléphone **ou**
auprès des hôtesses du
Centre Administratif et
Social

Pour le retrait de la Carte d'Identité

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 sans
rendez-vous

**TOUT DOSSIER
INCOMPLET
SERA REFUSÉ**

Service état civil / affaires générales / élections

01 49 45 67 89

**Présence obligatoire de
l'intéressé-e** au dépôt et au retrait

**Présenter les originaux des
documents** ou les impressions
des documents dématérialisés

Astuce : pour gagner du temps,
vous pouvez faire une pré-
demande en ligne sur le site :
www.passeport.ants.gouv.fr
(site identique pour les cartes
d'identité et passeports)



1 ^{re} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
<p>1 photographie en couleur, format 35 x 45 mm récente, tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)</p>	<p>1 photographie en couleur, format 35 x 45 mm récente, tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)</p>	<p>1 photographie en couleur, format 35 x 45 mm récente, tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)</p>
<p>1 justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF quittance de téléphone fixe ou portable avis d'imposition (année en cours) <p>Si vous êtes hébergé-e par un tiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant-e 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant-e (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant-e 	<p>1 justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF quittance de téléphone fixe ou portable avis d'imposition (année en cours) <p>Si vous êtes hébergé-e par un tiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant-e 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant-e (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant-e 	<p>1 justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF quittance de téléphone fixe ou portable avis d'imposition (année en cours) <p>Si vous êtes hébergé-e par un tiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant-e 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant-e (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant-e
<p>• 1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance ou • Présentation d'un passeport sécurisé en cours de validité</p> <p>Si votre nationalité française ne ressort ni de votre titre d'identité, ni de votre acte d'état civil, vous pouvez produire l'un des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom, dûment enregistrée ou, à défaut, une attestation de cette déclaration Ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret Certificat de nationalité française (CNF) 	<p>• L'ancienne carte d'identité</p> <p>Si périmée depuis plus de 5 ans vous devez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> le passeport en cours de validité ou 1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de l'acte de naissance 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de perte (peut être faite au guichet si renouvellement immédiat) Déclaration de vol (au commissariat) Copie CNJ perdue + Passeport en cours de validité ou Extrait avec filiation de l'acte de naissance de moins de 3 mois Élément de vie
GRATUIT	GRATUIT	1 timbre fiscal à 25 euros

PRÉCISIONS IMPORTANTES

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe à 15 ans pour les personnes de plus de 18 ans, nous ne renouvelerons pas les cartes d'identité délivrées à partir du 01/01/2014 et celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Nom d'usage

- Pour les personnes divorcées qui souhaitent conserver le nom de l'ex-conjoint-e : fournir le jugement de divorce **ou** autorisation écrite de l'ex-époux-se de moins de 3 mois + copie recto-verso de sa carte d'identité
- Pour les personnes mariées qui veulent voir figurer le nom de leur conjoint-e : fournir un acte de naissance ou de mariage de moins de 3 mois si le nom du/de la conjoint-e n'était pas noté

En cas de divorce

Jugement de divorce dans son intégralité